



CSE Central RTE

*Support de présentation du rapport
d'expertise portant sur le « Projet de
réaménagement du site de Window – Travaux
et Transferts »*

Restitution en séance plénière du CSEC

Lundi 20 juillet 2026

Sarah BARRON, Chargée de projet
Julie BONPAIN

Sommaire



Présentation et contexte de la mission

Une consultation spécifique à la phase transitoire

- Un projet de réaménagement des espaces existants qui répond à un besoin réel d'adaptation du site en raison de l'augmentation continue des effectifs.
- Le projet de réaménagement du bâtiment Window est articulé autour de plusieurs phases de consultation :

19 décembre 2024 :

- Première consultation du CSEC

Elle portait sur les grands principes du réaménagement : macro-zoning, typologies des aménagements, mobilier, stratégie des travaux

- Information sur la MAJ du référentiel RTE

Horizon 2027/début d'année 2028 – consultation ultérieure envisagée afin de soumettre la version finalisée du projet de réaménagement

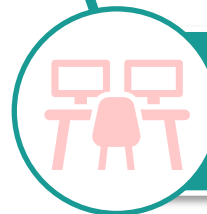
Cette phase tiendra compte des évolutions organisationnelles stabilisées

Mai/juillet 2026 – consultation sur la phase transitoire du projet

- Dans ce contexte, la présente consultation porte sur les modalités de mise en œuvre de la phase transitoire, incluant notamment l'organisation de la zone tampon, le déroulement des travaux et le macro-zoning temporaire.



Augmentation de son capacitaire : +300 postes de travail, augmentation du ratio d'espaces collaboratifs de 0,63 à 0,83



Nouveau concept d'aménagement : Standardisation des PDT à 140 x 70 cm, suppression des bureaux fermés, équipements



Transformation des espaces communs : Salle de sport, brûlerie et médiathèque



Zone tampon sur un site distinct de Window + zone tampon complémentaire médiathèque

Présentation et contexte de la mission

Le cadre de notre analyse

- **Le périmètre de l'expertise se concentre sur :**

- La mise en œuvre de la phase transitoire ;
- Les impacts sur les conditions de travail des équipes ;
- L'organisation de la zone tampon ;
- Les conditions économiques de la phase transitoire :
 - Appréciation des coûts des moyens de prévention existants et envisagés au regard des risques identifiés.

- **La méthodologie mise en œuvre est présentée ci-contre.**



Les limites de notre étude tiennent pour l'essentiel :

- **Au périmètre de consultation :** L'expertise actuelle ne vise pas à réinterroger les choix déjà arrêtés, mais à analyser leurs modalités de mise en œuvre et leurs impacts
- **Aux difficultés d'accès à certaines informations nécessaires à l'analyse** (économique, issue de la 1^{ère} consultation, etc.)
- **Au caractère évolutif de la gestion de projet :** certaines modalités opérationnelles sont susceptibles d'ajustements au cours de sa mise en œuvre.
- **A l'accès à certains acteurs :** faute d'organisation ou de disponibilité tous les entretiens demandés n'ont pu être réalisés.
 - Situation qui a fait l'objet d'alertes et d'adaptations méthodologiques.

Visite de site :

- Bâtiment Window (existant)
- Cœur Défense (zone tampon)



Entretiens :

- Institutionnels (conduite de projet, prévention)
- Ambassadeurs
- Représentants des directions



Analyse des données :

- Techniques / organisationnelles / Prévention
- **Norme NF X 35-102 ergonomique pour l'aménagement des bureaux**



Conclusion :

- Rapport d'expertise : conclusions et préconisations

Une organisation sous tension et en mutation

Panorama des organisations du travail actuelles

UNE POPULATION DE CADRES AUX BESOINS SPECIFIQUES MARQUES PAR LE TRAVAIL HYBRIDE

- Une grande diversité de métiers et d'activités,
- Des besoins différenciés : Confidentialité, gestion de crise, travail en mode projet, stockage de matériel, zone habilitée, etc.
- Enjeux forts de coopération nécessitant des espaces adaptés au travail hybride

DES COLLECTIFS ELARGIS, ORGANISES AUTOUR DE RITUELS VECTEURS DE PICS D'OCCUPATION

- Des effectifs en forte croissance et une coactivité accrue avec les prestataires
- Conditions d'accueil variables des prestataires selon les directions
- Un travail hybride stabilisé mais qui fait face à des pics d'occupation : répond à une recherche d'équilibre entre les besoins de coordination collective et les équilibres entre vie professionnelle et vie personnelle.

UN BÂTIMENT QUI FONCTIONNE DÉJÀ A LA LIMITE DE SES CAPACITES

- Des espaces collaboratifs saturés et difficiles d'accès
- Des pratiques qui s'adaptent : réservation anticipée, télétravail, accès restreint à certaines salles.
- Un restaurant d'entreprise saturé lors des pics de présence : difficultés de circulation, environnement bruyant, etc..

DES ORGANISATIONS QUI COMPENSENT EN PERMANENCE LES CONTRAINTES DU BATIMENT

- recours au flex office et la mutualisation des postes afin d'accueillir les prestataires,
- une réduction progressive des PDT lors de nouvelles implantations,
- Répartition de certaines équipes sur plusieurs étages
- Télétravail privilégié
- Adaptation des horaires de déjeuner

L'analyse de la conduite du projet

Un projet construit autour de choix organisationnels structurants

- **Une densification des espaces plutôt que le développement du *flex office*.**

- L'entreprise conserve un poste attribué pour chaque salarié, conformément au résultat du sondage interne réalisé auprès des salariés.
- Cela implique : réduction des surfaces individuelles, diminution des dimensions des plans de travail, généralisation des espaces ouverts et des *benches* de six postes, et rétrécissement des espaces de circulation.

- **La standardisation des postes de travail et des espaces.**

- Les plans projetés n'indiquent pas encore pleinement comment certaines spécificités métiers seront prises en compte (confidentialité, équipements particuliers, espaces sécurisés, stockage spécifique).

- **Un nouveau référentiel d'aménagement.**

- s'écarte des recommandations ergonomiques de la norme NF X35-102, quant aux dimensions structurantes de l'aménagement : espaces de circulation, débattements, dimensions des postes, regroupement des postes de travail par *benches* de 6...

- **Diminution de la capacité d'ajustement auquel était habituée les équipes**

- Le principe de maintien de postes attribués à nuancer :
 - Les équipes de DPMI conserveront une organisation en flex office
 - Le macro-zoning définitif laissera aux managers une marge de décision sur l'organisation à la cible de leurs équipes.

L'analyse de la conduite du projet

La mise en place d'une zone tampon sur un site distinct de Window pendant la phase travaux

- **Cette phase introduit temporairement :**
 - des modalités de fonctionnement différentes de l'organisation cible : régulation des présences avec un système de répartition des équipes qui s'inscrit sur des roulements glissants de semaines paires et impaires.
 - des pratiques proches de celles du *flex office* (rotation, *cleaning desk*, mutualisation des équipements, etc.).
- **Cette organisation va exposer l'activité à des risques de :**
 - **réduction de l'autonomie des équipes et de perte d'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle, deux facteurs de régulation des RPS pourtant identifiés dans les documents de santé ;**
 - **fragmentation des collectifs**, déjà répartis sur plusieurs étages à Window, notamment pour la DIESE qui installe ces stagiaires au 1er étage ;
 - **perte de transversalité avec certaines activités**, en limitant les interactions avec les équipes qui ne seront pas dans le même groupe de roulement.
 - **générer par ailleurs des contraintes logistiques liées aux déplacements entre Window et Coeur Défense**, notamment pour accéder à certains services maintenus sur le site Window (parking, restauration, salle de sport). Ces contraintes pourraient peser sur les conditions de pause et sur l'acceptabilité de la zone tampon, dans un contexte où l'offre de restauration est déjà un sujet d'inquiétude pour les salariés.
- **Il s'agira pour les salariés d'une période importante de transformation des conditions de travail, qui ne va pas impacter au même niveau les équipes, selon leur composition et selon la période de travaux. Elle pourra constituer un pic de charge réel pour le management et pour les acteurs de la gestion du projet.**

L'analyse de la conduite du projet

Une conduite de projet structurée dont certaines modalités restent à préciser

- **Pour accompagner les équipes, l'entreprise se repose sur une organisation de l'accompagnement structurée qui repose**
 - sur des acteurs internes (ACT, managers, ambassadeurs, ALL, etc.) et externes (AMO),
 - sur plusieurs dispositifs tout au long du chantier : ateliers managers, référents déménagement, ambassadeurs, réunions d'information, accompagnement de proximité et retours d'expérience.
- **Cette démarche traduit une volonté d'accompagner les équipes, mais elle repose beaucoup sur des ajustements au cas par cas qui impliquent une forte sollicitation de certains acteurs internes, encore peu évaluée à ce stade.**
- A ce stade de la consultation, plusieurs éléments apparaissent en cours de définition :

Gestion de la coactivité	Organisation à Cœur Défense	Besoins opérationnels à consolider	Accompagnement à arbitrer	Configuration des espaces de travail
• Modalité de travail avec les entreprises de travaux • Mesures à préciser avec le CSPS	• Consignes de sécurité • Gestion de la présence sur site • Prise en compte des équipiers d'étage	• Recensement des équipements ergonomiques et techniques • Accueil des prestataires en zone tampon • Organisation du stockage (parking 5)	• Espace coworking (ancienne brûlerie) • Devenir des caissons	• Choix des cloisonnettes selon les différents usages • Zones habilitées

L'analyse de la conduite du projet

Préconisations

Dans ces conditions, les représentants du personnel disposent d'une visibilité encore partielle sur les modalités concrètes de mise en œuvre et de suivi de cette phase transitoire.

Nous préconisons :

- **Clarifier les marges d'adaptation** : préciser, dans la communication aux équipes, les aménagements qui pourront être ajustés après l'installation (mobilier, rangements, équipements spécifiques...) et ceux qui ne le pourront pas (cloisonnement, séparation des espaces...).
- **Consolider le recensement des besoins** : associer les équipes au travers d'un questionnaire structuré portant sur les besoins de rangement, les aménagements spécifiques et les exigences de confidentialité.
- **Réaliser un REX sur le projet Window** : faire de ce premier déploiement à grande échelle un REX afin d'identifier les ajustements nécessaires et d'alimenter l'évolution du référentiel national.



L'analyse de la conduite du projet

Les moyens économiques consacrés à la phase transitoire

- Le budget global du projet Window s'élève à 25,8 M€, réparti comme suit :

Montant en k€	
Travaux étages	13 219
Travaux des espaces socle (dont salle de sport)	901
Mobilier	3 075
Equipeement IT et audiovisuel	2 267
Transferts collaborateurs & Mobilier	971
Transferts IT	860
Location de surface externe	4 550
Total	25 843

- Le projet prévoit bien un budget pour financer les adaptations qui pourraient émerger au cours des travaux. En revanche, il n'est pas possible d'apprécier si les moyens économiques prévus sont :
 - adaptés aux risques identifiés,
 - ni de vérifier qu'ils permettront de répondre aux besoins qui apparaîtront au cours de la phase transitoire.

Nous préconisons :

- de communiquer le montant et les modalités de mobilisation de l'enveloppe dédiée aux risques et aléas ;
- de préciser les hypothèses ayant conduit à son dimensionnement ;
- d'assurer un suivi des dépenses engagées au titre des adaptations organisationnelles et des mesures de prévention mises en œuvre pendant la phase transitoire.



Le Bâtiment WINDOW

Le macro-zoning

- **Le bâtiment WINDOW déjà connu des salariés**
 - Les salariés connaissent le fonctionnement du bâtiment, contrairement au bâtiment Cœur Défense
- **A l'échelle du macro-zoning**
 - l'appellation « macro-zoning temporaire » concerne l'implantation des équipes, les travaux n'ont pas vocation à être temporaires. Il est donc important d'analyser les espaces de travail proposés dès à présent comme des configurations pérennes. Ils ne feront pas l'objet d'une remise en question lors de la phase ultérieure du « micro-zoning définitif ». Les contraintes ergonomiques ou les risques identifiés aujourd'hui doivent être corrigés dès maintenant, car ils s'inscriront dans la durée.

Le Bâtiment WINDOW

Le macro-zoning

- **Le bâtiment WINDOW déjà connu des salariés**
 - Les salariés connaissent le fonctionnement du bâtiment, contrairement au bâtiment Cœur Défense
- **A l'échelle du macro-zoning**
 - l'appellation « macro-zoning temporaire » concerne l'implantation des équipes, les travaux n'ont pas vocation à être temporaires. Il est donc important d'analyser les espaces de travail proposés dès à présent comme des configurations pérennes. Ils ne feront pas l'objet d'une remise en question lors de la phase ultérieure du « micro-zoning définitif ». Les contraintes ergonomiques ou les risques identifiés aujourd'hui doivent être corrigés dès maintenant, car ils s'inscriront dans la durée.

Le Bâtiment WINDOW

Des configurations qui posent questions

- A l'échelle du niveau différentes configurations posent questions :
 - La base de vie, installée au R+5 (cantonnement, circulation, co-activité)
 - Le cantonnement aux étages ou certains espaces resteront occupés pendant les travaux de l'étage en question (OS, Direction)
 - Les ouvrants pompiers : pas toujours pris en compte dans les plans, qu'ils convient de ne pas obstruer
 - La Brûlerie envisagée en coworking : flou sur ce qui est envisagé
 - La médiathèque qui cumule différentes configurations (disponibilité, gestion de la lumière naturelle et des reflets sur les écrans, dispositions de certains postes de travail, respect de la norme NFX35-102)
 - L'accueil des salariés bénéficiant d'une RQTH et les postes adaptés par la médecine du travail (aucune information en plan)



Plan de cantonnement de la base de vie



Plan de la médiathèque

Le Bâtiment WINDOW

La densification : des partis pris qui dégradent les conditions de travail

- **Sur le plan du micro-zoning , à l'échelle du poste de travail :**
 - L'objectif de ce projet sur le bâtiment Window est la densification des espaces de travail, caractérisée par l'ajout de 300 postes supplémentaires ainsi que de nouveaux espaces collaboratifs sur une surface immobilière égale. Il va de soi que pour atteindre un tel objectif, des arbitrages et des partis pris d'aménagement ont dû être adoptés.
- **Au niveau architectural, les grands principes guidant cette démarche de densification sont les suivants :**
 - Généralisation des espaces ouverts (*open spaces*) ;
 - Diminution des surfaces et des ratios d'occupation m²/personne
 - Réduction des distances de débatement et de circulation entre les postes de travail ;
 - Diminution de la taille des plans de travail (réduction de la largeur et de la profondeur des bureaux) ;
 - Généralisation des îlots de postes de travail « bench » à 6 personnes.
- **L'ensemble de ces choix d'aménagement s'avère problématique, tant sur le plan de l'ergonomie physique que sur celui des risques psychosociaux (RPS), ce qui est étayé dans notre analyse.**

Le Bâtiment WINDOW

Une forte densité

- **L'études des surfaces et des ratios d'occupation m2/ personne constitue un indicateur permettant d'évaluer la densité d'un espace.**
 - Une forte densité, liée à une surface réduite, peut entraver la circulation des occupants et limiter le confort de débattement autour des postes de travail, impactant ainsi les conditions de travail et le bien-être des salariés.
 - Les choix d'aménagement doivent ainsi être guidés par une analyse fonctionnelle des postes, des flux et des usages.
- **L'analyse des surfaces et ratio montre :**
 - Une baisse de l'espace individuel
 - Des ratios inférieurs aux seuils minimaux
 - Un dépassement de la situation du R+3 actuel déjà perçu comme dense
- **Ce niveau de densité est élevé et peut entraîner une dégradation des conditions de travail, notamment en matière de confort acoustique, de gênes visuelles et de sensation de densité.**

Synthèse des surfaces

	Surfaces moyennes actuelles :	Surfaces moyennes futures :
R+7	8,5 m² /Pdt	7,5 m² /Pdt
R+6	7,4 m² /Pdt	4,5 m² /Pdt
R+5	6,4 m² /Pdt	4,5 m² /Pdt
R+4	6,3 m² /Pdt	4,4 m² /Pdt
R+3	5,6 m² /Pdt	4,5 m² /Pdt
R+2	6,5 m² /Pdt	4,6 m² /Pdt
R+1	6,5 m² /Pdt	4,5 m² /Pdt

En rouge : les valeurs en dessous des 6,5 m² par Pdt de la norme NF X35-102

La norme NF X35-102

Une référence majeure pour les projets d'aménagements

- La norme NFX35-102 d'aménagement des espaces de travail constitue aujourd'hui une référence majeure pour les projets d'aménagement des espaces de travail.
 - Le respect des recommandations de la norme NF X35-102 est d'autant plus nécessaire que les bureaux seront organisés en espaces dynamiques et en *open spaces*, qui ne sont pas des environnements statiques.
 - En effet, cette organisation crée un flux constant de personnes qui vont à leur place, vont s'isoler en box, ou se rejoignent dans un espace collaboratif. Cette configuration induit mécaniquement une multiplication des déplacements internes tout au long de la journée selon les tâches.
- Cette mobilité accrue rend d'autant plus critique le respect rigoureux des dimensions de passage et des débattements entre les postes. Un sous-dimensionnement de celles-ci transformerait chaque mouvement en une nuisance directe pour les collaborateurs installés dans la configuration envisagée.

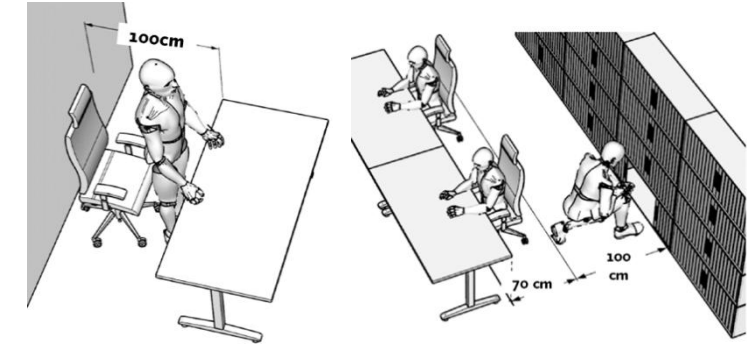


Figure 7 — Accès à un poste de travail unique

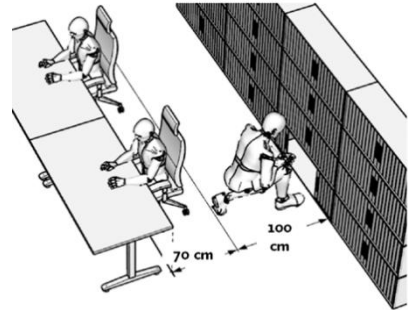


Figure 16 — Accès en partie basse d'une armoire adossée à un poste

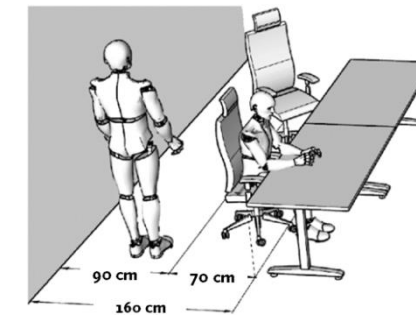


Figure 8 — Passage derrière une personne

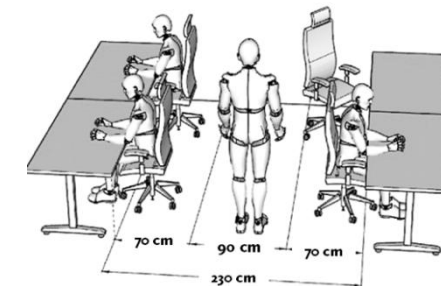


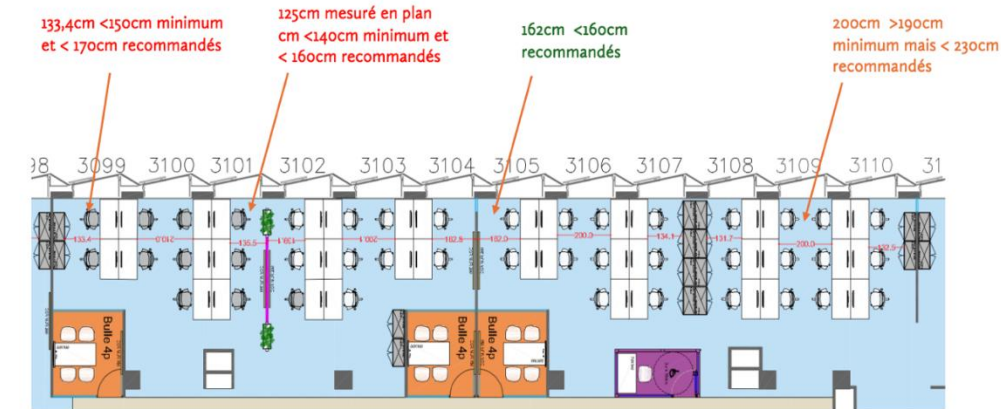
Figure 9 — Passage entre des personnes

Extraits de la Norme NF X35-102

Le Bâtiment WINDOW

La norme NF X35-102 pas systématiquement respectée

- L'analyse des plans au regard des recommandations cette norme montre que les débattements autour des postes de travail ne sont pas tous respectés comprenant des situations plus critiques que d'autres notamment les accès à des postes de travail à plusieurs dos à une cloison ou du mobilier.
- A cela s'ajoute d'autres critères ergonomiques à améliorer :
 - Distance interpersonnelle latérale
 - Limite de regroupement de postes de travail
 - Les débattements dans les salles de réunion
- Aussi, la standardisation et la réduction des dimensions des plans de travail à 70x140cm risque de ne pas être adaptée à l'activité ainsi qu'à des conditions de confort ergonomiques acceptables.
- C'est l'ensemble de ces choix qui rend les conditions de ce projet de densification questionnable dans sa forme et les choix retenus. Nous rappelons qu'un des grands principes directeurs indiqué au dossier de consultation du projet Window est de « Donner envie aux collaborateurs de venir au bureau », notamment en faisant le choix d'« aménagements garantissant un confort ergonomique et acoustique. » À ce titre, le respect des normes serait un garant indispensable de cette ambition ; au-delà du fait de ne pas offrir des conditions de travail satisfaisantes, toute déviation risquerait de compromettre durablement la qualité et l'attractivité des espaces cibles.



Débattements

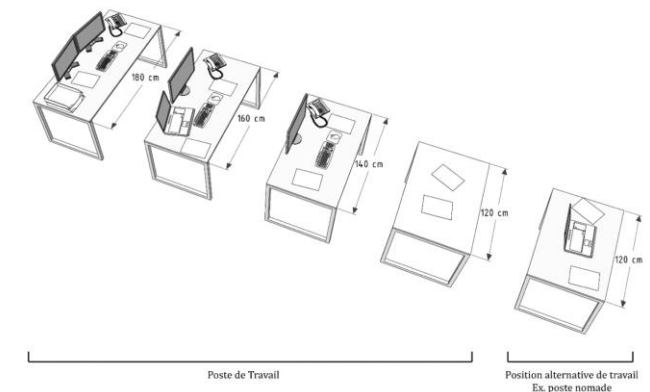


Figure 4 — Différentes largeurs de plan de travail selon les usages

Extraits de la Norme NF X35-102

Le Bâtiment WINDOW

Les ambiances physiques à préciser

- **Concernant les ambiances acoustiques :**

- des espaces de travail, les études préalables et le choix de matériaux globalement performants constituent des points de départ positifs. Nous rappelons toutefois que la gestion des nuisances sonores en espace ouvert reste un sujet crucial, que la densification des postes rend d'autant plus critique à traiter et d'autant plus indispensable pour préserver le confort des collaborateurs.

- **Concernant les ambiances lumineuses :**

- elles sont globalement adaptées, avec certaines nuances.

- **Concernant les ambiances hygrothermiques :**

- si le code du travail n'indique pas de températures cibles, l'INRS fait des recommandations de confort pour une activité de bureau. Celles-ci sont différentes des températures consignes de sobriété énergétique qu'il est important de débattre entre la direction et les instances représentatives.

Le Bâtiment WINDOW

Les réglementations : des compléments nécessaires

- **Au sujet des réglementations de capacité d'accueil des bâtiments, au sein de Window :**
- **Le capacitaire incendie**
 - ne peut être confirmé sans les plans de l'escalier permettant d'augmenter le capacitaire.
 - Le point de vigilance des ouvriers pompiers doit être pris en compte.
- **Le dimensionnement des installations sanitaires**
 - permet d'être conformes,
 - Nous apportons toutefois quelques nuances selon les étages de Window.
- **Concernant le dimensionnement des installations de ventilation mécanique, ne disposant pas d'une documentation complète nous recommandons une étude de conformité complémentaire.**

Le Bâtiment WINDOW

Les bulles réutilisées posent questions en termes d'ambiances et de réglementations

- De manière transverse, les bulles reconditionnées font déjà l'objet de vives critiques concernant le confort acoustique et le renouvellement d'air, entre autres. Nous nous interrogeons sur leur réemploi en l'état, sans mise à niveau préalable de leurs performances. Là encore, ces équipements se doivent de garantir un environnement sain et adéquat, permettant aux salariés de travailler dans des conditions conformes.
- C'est également en cela que le projet de densification doit être maîtrisée afin que les salariés ne cherchent pas des solutions de repli au sein de ces espaces isolés, ce qui viendrait contredire le principe même de confort des conditions de travail.



Cœur défense

Analyse architecturale et ergonomique du projet

- **La tour Cœur Défense**

- Un nouveau bâtiment tout à fait différent (IGH)
- que les salariés ne connaissent pas
- et dont l'accès peut s'avérer dangereux.

- **Les ambiances physiques**

- d'une manière générale nous n'avons pas reçu de documentation pour la zone tampon **Cœur Défense**. Seule l'analyse en plan et nos observations sur site nous permettent un éclairage sur certaines ambiances physiques et réglementations.
- Nous rappelons toutefois dans l'analyse les réglementations et les normes en vigueur permettant de se repérer dans les valeurs cibles.

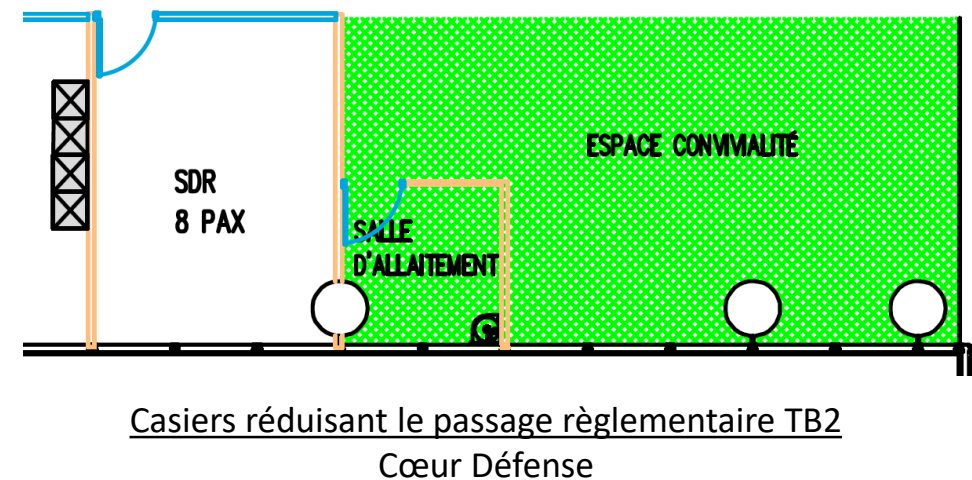
- **Les réglementations**

- Au-delà des particularités de fonctionnement d'un IGH ; les **capacitaires incendie** sont respectés avec quelques points de vigilance complémentaires (ouvrants de désenfumages, largeur de circulation).
- Le dimensionnement des installations sanitaires respecté
- Nous n'avons pas de documentation quant à la prise en compte du renouvellement d'air.

Cœur défense

Des configurations qui posent questions

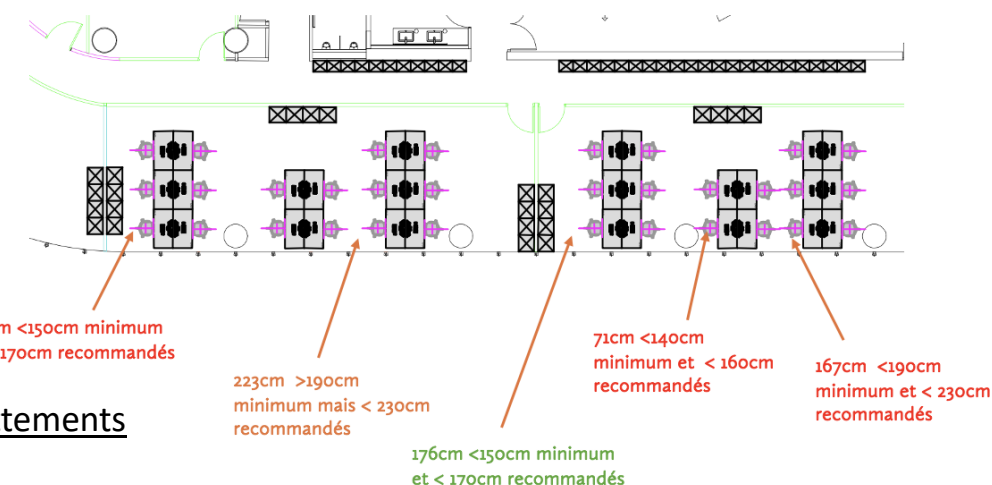
- **Sur la zone tampon Cœur défense, à l'échelle de chaque niveau nous soulevons les points suivants :**
 - Des incohérences entre les plans et nos observations sur site (une zone fermée) ainsi que des niveaux de définition différents selon les étages (points d'eau entre autres)
 - Un manque de précision (salle d'allaitement, espaces convivialité, espaces collaboratifs)
- **Également, différentes configurations posent questions :**
 - Les casiers (réduisent la largeur de la circulation, quelle ergonomie ?)
 - Les revêtements écritaires (rien n'est prévu)
 - Les ouvrants de désenfumage (à prendre en compte en plan)
 - L'accueil des salariés bénéficiant d'une RQTH et les postes adaptés par la médecine du travail (aucune information en plan)



Cœur défense

La norme NF X35-102 pas systématiquement respectée

- Sur la zone tampon de Cœur Défense, l'échelle du poste de travail ainsi que l'analyse des surfaces et ratio nous permettent les mêmes constats qu'à Window, et remettent également en question l'ergonomie des espaces de travail.
 - L'analyse des plans montre que les débattements autour des postes de travail ne sont pas tous respectés et comprennent des situations plus critiques que d'autres notamment l'implantation des postes et espaces de travail ne tenant pas compte des contraintes structurelles du bâtiment : les poteaux structurels autour desquels les espaces de travail doivent être pensés.
 - A cela s'ajoute les mêmes critères ergonomiques complémentaires à améliorer que sur Window et le choix de plan de travail d'ores et déjà réduit à 70x140cm soulèvent les mêmes questions quant au risque d'inadaptation à l'activité ainsi qu'à l'ergonomie du poste.
- Nous rappelons qu'un aménagement en *open space* assorti d'une organisation en espace dynamique accentue les déplacements entre espaces de travail et espaces complémentaires sur une journée type d'un travailleur. Il est donc d'autant plus important de prendre en considération les dimensions préconisées par la norme NF X35-102 et notamment des passages derrière un travailleur pour accéder à son poste de travail. C'est à cette condition que les conditions de travail seront conformes et donneront envie aux salariés de venir dans les espaces de travail.



Débattements

Surfaces moyennes futures :

R+4 : 5,2m²/Pdt

R+2 : 5,1m²/Pdt

En rouge les valeurs en dessous des 6,5 m²/Pdt indiquées.

Synthèse des surfaces